

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 800

présenté par
M. Perrut

ARTICLE 11

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 6° Le nombre de places disponibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'informer au mieux les jeunes et leurs familles, il semble nécessaire de rendre public, le nombre de places disponibles au sein de chaque centre de formation.